



## Assistants de langue française

## Fiche-destination 2026-2027

### INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

- L'accord entre la France et le Pérou a été signé en 2006.
- Chaque année, environ 5 postes sont proposés.

### Critères d'éligibilité spécifiques au Pérou

- **Nationalité** : française
- **Âge** : entre 20 et 30 ans au 31/12/2026
- **Niveau de langue** : B1 en espagnol
- **Statuts acceptés** : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous)
- **Scolarité** :
  - Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger)
  - Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous)
- **Niveau d'études et disciplines acceptées** : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, **au minimum 3 années d'études supérieures** dans l'une des disciplines suivantes :
  - Didactique des langues, FLE
  - LLCE, LEA
  - Lettres (modernes/classiques), philosophie
  - Linguistique, sciences du langage
  - Sciences de l'éducation, métiers de l'enseignement et de la formation

Un intérêt pour le cinéma sera apprécié dans la mesure où l'assistant pourra être mobilisé pour l'animation de ciné-débats auprès des élèves ou étudiants. En effet, l'Ambassade de France au Pérou promeut des projets d'éducation à l'image et de ciné-club dans les établissements éducatifs péruviens.

**Dérogation** : sont exemptés de justificatif de statut étudiant :

- **les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française**, qui devront fournir au moins une lettre de recommandation d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (*dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »*)

# PÉROU

## Assistants de langue française


## Fiche-destination 2026-2027

<b>Critères d'éligibilité spécifiques au Pérou</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français dans une des disciplines ci-dessus, obtenu entre 2024 et 2026</b>, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>)</li></ul> <p>Ces candidats devront également fournir un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays hispanophone), sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays hispanophone (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »</i>).</p>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Arequipa, Lima, Trujillo et Tarapoto.</b> Les villes d'affectation peuvent varier d'une année sur l'autre.
<b>Établissements</b>	<b>Universités, écoles primaires et/ou secondaires</b>
<b>Calendrier</b>	<p><b>Publication des résultats:</b> France Éducation international informera les candidats de la suite donnée à leur candidature <b>à partir du mois d'octobre 2026.</b></p> <p>Un <b>entretien en visioconférence</b> sera réalisé courant octobre/novembre 2026 en présence d'un représentant de l'ambassade de France au Pérou et de l'établissement d'affectation.</p> <p><b>Durée du contrat :</b> 9 à 10 mois (de février/mars 2027 à décembre 2027).</p> <p>L'année scolaire au Pérou débute en février/mars et se termine en décembre de la même année civile. Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année scolaire).</p>
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>12 heures de classe par semaine.</b> Congés selon le calendrier scolaire/universitaire local. Des heures de préparation hors des heures de classes sont attendues.
<b>Rémunération et aides</b>	<p><b>Rémunération mensuelle</b></p> <p>En fonction de l'établissement, la rémunération est variable : entre 700 PEN et 1800 PEN (soit entre 170€ et 435€ environ), selon si le logement et/ou certains repas sont pris en charge.</p> <p>Les frais de voyage, nourriture et logement (lorsqu'ils ne sont pas inclus dans l'indemnité) sont à la charge de l'assistant.</p>
<b>Statut de l'assistant</b>	L'assistant a le statut de boursier.

# PÉROU

## Assistants de langue française

## Fiche-destination 2026-2027

<b>Permis de travail et visa</b>	<b>Visa « de intercambio » :</b> 50€ environ. L'assistant doit effectuer les démarches de visa auprès du consulat du Pérou à Paris, en coordination préalable avec l'ambassade de France au Pérou.
<b>Couverture sociale</b>	L'assistant devra souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et responsabilité civile valable pour le Pérou.
<b>Formation</b>	France éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française <a href="#">un module de formation en ligne</a> , gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme <a href="#">FEi+</a> .
<b>Liens utiles</b>	Ambassade du Pérou en France : <a href="http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx">http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx</a> Ambassade de France au Pérou : <a href="https://pe.ambafrance.org/">https://pe.ambafrance.org/</a> Facebook : <a href="https://www.facebook.com/lafranceauperou">https://www.facebook.com/lafranceauperou</a> Instagram : <a href="#">@lafranceauperou</a> X : <a href="#">@FrancePerou</a> Réseaux sociaux du programme d'échange d'assistants de langue : 
<b>Reconnaissance de l'expérience</b>	Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur <a href="#">le site de France Éducation international</a> .
<b>Renouvellement de contrat</b>	Les renouvellements de contrat pour une deuxième année consécutive au Pérou ne sont possibles qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats.

### IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

**Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme ne conduit pas automatiquement à leur sélection.**

Version février 2026

Contact : [assistant@france-education-international.fr](mailto:assistant@france-education-international.fr)

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.